# Université Abdelmalek Essaâdi

# Ecole Nationale des Sciences Appliquées Tétouan

# **CONVENTION DE STAGE**

(2 exemplaires imprimés en recto-verso)

#### **ENTRE:**

L'Ecole Nationale des Sciences Appliquées, Université Abdelmalek Essaâdi - Tétouan

Adresse: B.P. 2222, Mhannech II, Tétouan, Maroc

Représentée par : Professeur Kamal REKLAOUI, Directeur

Ci-après dénommé l'Etablissement

ET:

La Société : Company B

Ci-après dénommée l'Entreprise

# Article 1 : Engagement

L'ENTREPRISE accepte de recevoir à titre de stagiaire **Barhrouj Saad** , étudiant(e) de la filière **GI**, pour une période de **2** mois.

En aucun cas, cette convention ne pourra autoriser les étudiants à s'absenter durant la période des contrôles ou des enseignements.

# Article 2: Objet

Le stage aura pour objet essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement donné par l'Etablissement, avec des visites sur les installations et des études proposées par l'Entreprise.

#### Article 3: Encadrement et suivi

L'ENTREPRISE désigne un(e) encadrant(e) et le Tuteur pédagogique désigné par l'Établissement est le chef de filière **GI** pour superviser le travail du stagiaire.

#### Article 4 : Indemnité de stage

Le stagiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité salariale de la part de l'Entreprise, sauf accord spécifique entre l'Entreprise et l'Étudiant.

# Article 5 : Règlement

Pendant la durée du stage, le Stagiaire reste placé sous la responsabilité de **Cependant**, **l'étudiant est tenu** d'informer l'école dans un délai de 24h sur toute modification portant sur la convention déjà signée, sinon il en assumera toute sa responsabilité sur son non-respect de la convention signée par l'école.

Toutefois, le Stagiaire est soumis à la discipline et au règlement intérieur de **L'ENTREPRISE**. En cas de manquement, **L'ENTREPRISE** se réserve le droit de mettre fin au stage après en avoir convenu avec le Directeur de l'Etablissement.

#### Article 6 : Confidentialité

Le Stagiaire et l'ensemble des acteurs liés à son travail (l'administration de l'Etablissement, le parrain pédagogique ...) sont tenus au secret professionnel. Ils s'engagent à ne pas diffuser les informations recueillies à des fins de publications, conférences, communications, sans raccord préalable de L'ENTREPRISE. Cette obligation demeure valable après l'expiration du stage.

#### Article 7 : Assurance accident de travail

Le stagiaire devra obligatoirement souscrire une assurance couvrant la Responsabilité Civile et Accident de Travail, durant les stages et trajets effectués. En cas d'accident de travail survenant durant la période du stage. L'ENTREPRISE s'engage à faire parvenir immédiatement à l'Etablissement toutes les informations indispensables à la déclaration dudit accident.

#### Article 8 : Evaluation de L'ENTREPRISE

Le stage accompli, le parrain établira un rapport d'appréciations générales sur le travail effectué et le comportement du Stagiaire durant son séjour chez **L'ENTREPRISE**. **L'ENTREPRISE** remettra au Stagiaire une attestation indiquant la nature et la durée des travaux effectués.

# Article 9: Rapport de stage

A l'issue de chaque stage, le Stagiaire rédigera un rapport de stage faisant état de ses travaux et de son vécu au sein de **L'ENTREPRISE**. Ce rapport sera communiqué à **L'ENTREPRISE** et restera strictement confidentiel.

	Fait à Tétouan en deux exemplaires, le 10-01-2025
Nom et signature du Stagiaire	

Signature et cachet de
l'Établissement
Signature et cachet de l'Entreprise

